

Toute autre tâche connexe

Illustrations de Simon Banville et texte de Martin Cayouette, conseiller aux communications

Un électricien rencontre une conseillère en relations du travail pour obtenir des précisions sur la notion de « toute autre tâche connexe » qui apparaît dans le Plan de classification, à la fin de la description de tous les corps d'emplois.



Il s'agit de toute autre exigence caractéristique nécessaire à l'exercice de l'emploi. Il ne s'agit pas des aptitudes de la personne salariée à l'exercice de l'emploi. Donc, ce n'est pas parce que tu es capable de le faire que tu peux le faire.



